

22.10.2024 – 07:50 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2025 : 20% des primes vont augmenter de plus de 10%

Lausanne (ots) -

L'OFSP a annoncé une hausse moyenne de 6% pour les primes-maladie en 2025. Dans la réalité, un grand nombre d'assuré(e)s seront impacté(e)s de manière nettement plus conséquente, puisque 20% des primes vont augmenter de plus de 10%. Dans les cas les plus extrêmes, les variations iront même de -29% à +89%.

Après une hausse moyenne des primes d'assurance maladie de 6.6% en 2023 et de 7.8% en 2024, la population suisse devra faire face à une nouvelle forte augmentation de l'ordre de 6% en 2025. Pour rappel, il s'agit donc d'une moyenne, ce qui signifie que beaucoup d'assuré(e)s vont inévitablement être confronté(e)s à une hausse bien plus élevée. Concrètement, 31% des primes subiront une augmentation de plus de 8%, **25% de plus de 9%** et 20% de plus de 10%. Tout de même 10% des primes-maladie vont croître de plus de 13%, tandis que seulement 6% des primes vont baisser l'an prochain.

Les variations des primes-maladie sont parfois bien plus extrêmes encore et peuvent aller **de -29% à +89%** en fonction de la région, de l'âge et du modèle d'assurance.

Des écarts de primes du simple au double entre les assureurs

Pour les mêmes prestations, les différences de primes sont également énormes d'une caisse-maladie à l'autre. En effet, pour un profil d'assuré(e) identique (âge, région, franchise et couverture accident), la prime-maladie pour l'assurance de base peut facilement afficher un écart allant du simple au double et même plus. Par exemple, pour une personne qui habite dans le canton d'Uri et qui souhaite une franchise à CHF 2'500.- sans la couverture accident, la prime-maladie la plus basse est de CHF 230.- et la plus élevée atteint CHF 484.-. Dans ce cas, il y a donc **une différence de 110%**.

Cette différence de prix s'explique en partie par le fait que les modèles alternatifs (médecin de famille, télémédecine, HMO, flexible, etc.) offrent généralement des primes plus avantageuses que le modèle traditionnel. Néanmoins, même en comparant uniquement les modèles traditionnels des diverses caisses-maladie, l'écart reste très grand. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, la différence entre la prime la moins chère (CHF 274.-) et la plus chère (CHF 484.-) **est de 77%**.

Ces écarts de primes importants entre les assurances maladie permettent aux assuré(e)s d'économiser des sommes considérables avec un simple changement de prestataire ou de modèle, sans même parler de la franchise.

Combien peuvent économiser les assuré(e)s ?

Afin de mieux évaluer l'impact de l'augmentation des primes d'assurance maladie pour 2025 sur le budget d'un foyer et de comprendre **les possibilités de réduction des coûts** liés à l'assurance de base, bonus.ch a réalisé une analyse des charges et des économies potentielles pour une famille type de cinq personnes dans trois cantons : Vaud, Genève et Valais.

Dans le canton de **Vaud**, avec l'exemple de KPT, les primes-maladie 2025 de cette famille augmentent annuellement de CHF

2'687.- et atteignent la somme totale de CHF 24'916.-. Un simple changement de prestataire et de modèle permet d'économiser CHF 6'874.-, soit 28% des charges.

À **Genève**, cette famille type devraient dépenser annuellement CHF 33'331.- en étant assurée chez Agrisano. Bien que la hausse des primes-maladie pour 2025 ne représente "que" CHF 58.- par mois, opter pour un changement de caisse-maladie et de modèle leur permet de réduire leurs frais de près de CHF 14'000.- à l'année, soit 42% des charges initiales.

En **Valais**, le budget d'assurance maladie de base de cette famille type augmentera de CHF 1'955.- en 2025 chez Galenos. En choisissant une nouvelle caisse-maladie et un modèle moins cher, le potentiel d'économies est de CHF 7'432.-. Sur des charges totales de CHF 21'468.-, cela représente une part de 35%.

Optimiser sa franchise permet également de réduire considérablement le montant de sa prime. Ainsi, dans les trois cantons romands mentionnés ci-dessus, la mère de famille peut **économiser CHF 1'540.-** simplement en passant d'une franchise de CHF 300.- à CHF 2'500.-.

En résumé, voici **les principales astuces pour économiser** sur son assurance maladie :

- Changer d'assureur
- Changer de modèle
- Changer de franchise
- Les subsides
- Les modes de paiement préférentiels
- La suspension de son assurance pendant son service militaire
- L'optimisation de ses assurances complémentaires
- Suppression de l'assurance accident en cas de couverture par son employeur

bonus.ch a également simulé les économies annuelles maximales pour les différents cantons de Suisse pour un adulte sans couverture accident. Le calcul se base sur la différence entre la prime la plus élevée et une prime moyenne des assureurs les moins chers du marché pour une franchise à CHF 300.-. En fonction du canton, il est ainsi possible d'économiser **jusqu'à CHF 4'706.-**.

Avec la réception des décomptes de primes, les personnes assurées en Suisse ne doivent pas manquer l'opportunité d'analyser leur situation et d'optimiser la charge que représentent les primes-maladie sur leur budget.

Accès au rapport détaillé :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2024/Primes-maladie.pdf>

Accès à la rubrique de l'assurance maladie :

<https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

Accès au comparatif des primes-maladie :

<https://www.bonus.ch/zr835TJ.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20B
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Medieninhalte



Primes-maladie 2025 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.